



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/21011  
6 décembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A l'issue de consultations avec les membres du Conseil de sécurité, le Président du Conseil a fait la déclaration ci-après, au nom du Conseil, à la 2897<sup>e</sup> séance, le 8 décembre 1989, dans le cadre de l'examen du point intitulé "Lettre datée du 27 novembre 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20991); Lettre datée du 28 novembre 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20999)" :

"Les membres du Conseil de sécurité, ayant entendu les déclarations que les représentants d'El Salvador et du Nicaragua ont faites à la 2896<sup>e</sup> séance du Conseil, le 30 novembre 1989, se déclarent vivement préoccupés par la situation actuelle en Amérique centrale, notamment par les nombreux actes de violence qui sont cause de pertes en vies humaines et de souffrances parmi la population civile.

Les membres du Conseil réaffirment leur appui le plus résolu au processus d'Esquipulas en vue d'un règlement pacifique en Amérique centrale et demandent instamment à tous les Etats de contribuer à l'application d'urgence des accords conclus entre les présidents des cinq pays d'Amérique centrale. A cet égard, les membres du Conseil accueillent avec satisfaction l'annonce par les présidents des cinq pays d'Amérique centrale qu'ils se réuniront les 10 et 11 décembre à San José (Costa Rica) afin de discuter, dans le cadre du processus de paix d'Esquipulas, des solutions à apporter aux problèmes qui se posent dans la région.

Les membres du Conseil estiment que c'est essentiellement aux présidents des cinq pays d'Amérique centrale qu'il incombe de trouver des solutions aux problèmes de la région, conformément aux Accords d'Esquipulas. C'est pourquoi ils réitèrent leur appel à tous les Etats, y compris ceux qui ont des liens ou des intérêts dans la région, pour qu'ils s'abstiennent de tous actes susceptibles de faire obstacle à la réalisation, par la négociation, d'un règlement authentique et durable en Amérique centrale.

Les membres du Conseil de sécurité demandent instamment à toutes les parties concernées de coopérer à la recherche de la paix et d'une solution politique.

Ils expriment également leur appui résolu au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains pour les efforts qu'ils font actuellement dans le cadre du processus de paix. Ils réaffirment en particulier leur plein appui au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans l'accomplissement des missions que lui ont confiées l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, de même que leur entier appui au déploiement rapide du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale."

-----